

Swiss Mental Healthcare, Postgasse 17, CH-3000 Bern 8

À tous les membres du Conseil des Etats

Berne, 17 novembre 2009

Mesures d'économie urgentes : quote-part différenciée pour les institutions psychiatriques

Madame la Députée, monsieur le député au Conseil des Etats

En tant que représentants des cliniques psychiatriques et services ambulatoires, nous soutenons dans sa mission la Société suisse de Psychiatrie et Psychothérapie visant à obtenir l'accès direct au traitement psychiatrique sans augmentation de quote-part.

Nous tenons à souligner la situation particulière des services institutionnels ambulatoires qui, sur mandat des cantons, assurent les soins primaires en psychiatrie et en médecine des dépendances. Il s'agit là d'un cas spécifique en matière de politique de soins puisqu'on ne le retrouve dans aucune autre discipline médicale. Les services ambulatoires, les services de psychiatrie externes, de socio-psychiatrie et de psychiatrie pour enfants et adolescents ainsi que les services de prévention de l'alcoolisme et des dépendances, les antennes Drop-In, les cliniques ambulatoires de substitution à la méthadone et à l'héroïne forment tous ensemble avec les cliniques psychiatriques le système intégré de soins d'une psychiatrie moderne en Suisse. La planification et le développement de ce système incombent aux cantons qui prennent en charge cette mission au moyen de mandats de prestation, en général dotés d'un budget global. Tel que cela figure dans le guide « Planification de la psychiatrie » de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé, la volonté politique va clairement dans le sens d'une consolidation de ces soins ambulatoires.

Une limitation de l'accès à ce système de soins par l'introduction de gate keeping, d'une quote-part plus élevée ou autres, mettrait gravement en danger les efforts des cantons en faveur de soins psychiatriques cohérents, de haute qualité et efficace en termes de coûts. On aboutirait en outre à la destruction d'un réseau de soins établi depuis des décennies pour les enfants atteints de troubles psychiques, pour les adultes souffrant d'un trouble psychique grave et les toxicomanes (et par la même à la destruction de la politique des quatre piliers de la Confédération en matière de drogues).

Les représentants de la psychiatrie institutionnelle vous prient ainsi de renoncer de toute urgence à la limitation de l'accès à leurs services ambulatoires.

En vous remerciant de votre compréhension, nous vous adressons nos sincères salutations

Dr méd. Graziella Giacometti Bickel
Présidente ASMP



Ursula Fringer
Présidente ADPS



Harald Müller
Président KPP



Pour toute question, veuillez vous adresser à:

Dr méd. Roland Weber

Médecin-chef

Service socio-psychiatrique du canton de Schwyz

Centralstrasse 5c

6410 Goldau

Tél. 041 859 17 17

Fax 041 859 17 19

roland.weber@spd.ch

www.spd.ch